

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 19 décembre 2022 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

8 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

2022-12-424

1.2. Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2022-12-425

2. BUDGET 2023

Le maire Burcombe fait une allocution préalable à la présentation des prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024, et 2025;

Cette allocution porte sur les projets prioritaires prévus au budget 2023 et est suivie d'une présentation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie, madame Caroline Cusson, sur le détail du budget 2023 ainsi que d'une présentation sur le détail du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024, et 2025;

ATTENDU la présentation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie;

ATTENDU QUE le budget de la Ville de Lac-Brome pour l'exercice financier 2023 prévoit des revenus de 18 714 000,00\$, des dépenses de fonctionnement de 16 516 000\$, des dépenses de remboursement en capital et intérêts de

1 441 500\$, un transfert à l'état des activités
d'investissement de 958 000\$ et les autres affectations
de (201 500\$);

*Il est
Proposé par Richard Burcombe
Appuyé par Louise Morin
Et majorité par voix exprimées*

(6 pour, 1 contre)
Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote
Patrick Ouvrard vote contre.

QUE le Conseil adopte le budget suivant pour l'exercice
fiscal 2023 :

Le présent règlement est adopté pour accepter le
budget équilibré pour l'année 2023 dont les revenus et
les dépenses sont estimés à 18 714 000 \$ et détaillés
comme suit :

REVENUS ET DÉPENSES

Revenus prévus

Taxes foncières générales	13 109 260 \$
Taxes de secteurs	47 740 \$
Taxe d'eau (maisons)	403 000 \$
Taxe d'eau (compteurs)	119 000 \$
Taxe d'égout (maisons)	749 000 \$
Taxe d'égout (compteurs)	298 000 \$
Taxe de vidange (fosses septiques)	150 000 \$
Taxe de vidange	432 000 \$
Taxe de compostage	238 000 \$
Taxe de recyclage	136 000 \$
Centre d'urgence 911	37 000 \$
Compensations tenant lieu des taxes	51 300 \$
Services rendus (autres municipalités)	270 050 \$
Autres revenus	617 710 \$
Licences et permis	79 000 \$
Imposition des droits	1 250 000 \$
Transfert conditionnel	726 940 \$
TOTAL	18 714 000 \$

Dépenses prévues

Administration générale	2 378 760 \$
Sécurité publique	3 529 600 \$
Transport routier	4 085 110 \$
Hygiène du milieu	2 767 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 337 640 \$
Santé et bien-être	232 580 \$
Loisirs et culture	2 185 310 \$
Service de la dette	1 441 500 \$
Dépenses d'investissement	958 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	(201 500) \$

TOTAL **18 714 000 \$**

QUE le Conseil demande au greffier de voir à la publication du document explicatif du budget 2023.

ADOPTÉ

2022-12-426

3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie a présenté le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2023, 2024 et 2025 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

(7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville prévoyant des dépenses de 17 655 000\$ pour l'année 2023, 19 757 000\$ pour l'année 2024 et 10 575 000\$ pour l'année 2025;

QUE le Conseil demande au greffier de voir à la publication du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

PATRICK LEFEBRE :

1) Il demande pourquoi Patrick Ouvrard a voté contre l'adoption du budget.

RÉPONSE (du conseiller Ouvrard): Seulement 2% du budget est consacré à l'environnement. Ce montant n'est pas assez. Je suis d'accord avec les taux de taxation mais j'aurais priorisé plus de projets en environnement quitte à reporter certaines dépenses.

2022-12-427

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h56.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falquero
Greffier

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 19 décembre 2022 à 19h30, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

8 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h57.

2022-12-428

1.2. Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec l'ajout du point 2.6 - Demande de contribution financière Bibliothèque Pettes.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION

2022-12-429

2.1. Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 327 805,24\$
- Chèques émis # 2022-16: 1 414 402,68\$

ADOPTÉ

2022-12-430

2.2. Marge de crédit - Augmentation temporaire

ATTENDU la marge de crédit de 1 000 000 \$ établie en 2006 auprès de la CIBC en vertu de l'article 567(2) de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU la recommandation de madame Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, de temporairement augmenter à **4 000 000\$** le montant de cette marge de crédit, lequel montant permettra au besoin à la Ville de :

- faire des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour l'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine;
- contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise l'augmentation temporaire de la marge de crédit auprès de la CIBC de 1 000 000 \$ à **4 000 000\$**, ladite augmentation étant seulement effective jusqu'au 30 juin 2023;

QUE le Conseil autorise madame Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2022-12-431

2.3. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération - Dossier NGX97627

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1er janvier 2022 au 30 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

ATTENDU QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la municipalité, Mme Caroline Cusson, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le Conseil désigne la directrice des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents ou entente à cet effet avec le ministère des Transports relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

2022-12-432

2.4. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter (dossier no 00032313-1 - 46075 (5) - 20220511-010);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
- ATTENDU QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la municipalité, Mme Caroline Cusson, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

- QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome approuve les dépenses d'un montant de **268 639\$** relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- QUE le Conseil désigne la directrice du Service des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents ou entente à cet effet avec le ministère des Transports relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

2022-12-433

2.5. Dépôt du rapport de reddition de compte du projet de réfection de la piste cyclable du chemin Brome

- ATTENDU QUE le ministère de Transports a mis en place le programme d'aide financière Veloce III;
- ATTENDU la réception de la lettre du Ministre des Transports en date du 19 octobre 2022, confirmant une aide financière de **8 663,00\$** devant servir pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la Ville de Lac-Brome (réfection

- de la piste cyclable situé sur l'accotement du chemin Brome);
- ATTENDU QUE ce projet a permis l'amélioration de 9,9 km de piste cyclable sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;
- ATTENDU QUE la reddition des dépenses relatives à l'entretien de la Route verte a été effectuée (Facture 6452 de la compagnie Lignes Maska) et qu'elle présente un total de dépenses de **29 909,36\$**, taxes incluses;
- ATTENDU QUE ce projet aura nécessité un investissement total de **27 311,23\$** (net des ristournes de TPS-TVQ récupérées);
- ATTENDU QUE le budget total qui était alloué par l'administration pour réaliser les travaux a été respecté;
- ATTENDU les exigences du programme VÉLOCE III relativement au dépôt d'un rapport de fin de travaux;
- ATTENDU QUE ce bilan a été présenté aux membres du Conseil municipal et que celui-ci répond aux exigences des membres du Conseil municipal

*Il est
 Proposé par Patrick Ouvrard
 Appuyé par Shelley Judge
 Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE la Ville de Lac-Brome accepte la reddition des comptes finale pour l'entretien de la Route verte 2022-2025 (travaux effectués dans le cadre de la réfection de la piste cyclable sur l'accotement du chemin Brome) au montant de **27 311,23\$** qui sera déposé au ministère des Transports avant le 31 janvier 2023.

ADOPTÉ

2022-12-434

2.6. Demande de contribution financière - Bibliothèque Pettes

- ATTENDU la demande financière supplémentaire de la bibliothèque Pettes;
- ATTENDU l'augmentation des dépenses de la bibliothèque en lien avec l'inflation et l'augmentation des tâches;
- ATTENDU l'importance de cette institution pour la communauté bromoise;

*Il est
 Proposé par Lucy Gagnon
 Appuyé par Louise Morin
 Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accorde une aide financière supplémentaire de **27 400\$** à la bibliothèque Pettes;

QUE cette dépense soit puisée à même les fonds généraux de 2022.

ADOPTÉ

3. LÉGISLATION

2022-12-435

3.1. Règlement 2023-01 (Taxes foncières 2023) - Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 décembre 2022 étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2023-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2023);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le Règlement 2023-02 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2023).

ADOPTÉ

2022-12-436

3.2. Règlement 2023-02 (Tarification 2023) - Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 décembre 2022, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2023-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2023);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;.

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)
Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil adopte le Règlement 2023-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2023.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS


2022-12-437


5. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h04.

ADOPTÉ


Richard Burcombe
Maire


Owen Falquero
Greffier